# Le Colomgernynois

# 2018

# Bulletin municipal n°4

# Consulter le site internet de la commune :

*http://www.colomby-anguerny.fr*

**Sur la page d'accueil, vous retrouvez toutes les informations ou renseignements sur la commune ainsi que le calendrier des manifestations**

Accueil | Le conseil municipal | Informations pratiques | Vie de la commune | Patrimoine et histoire | RAM | Le PLU

## Mairie

**4-6 rue du Régiment de la Chaudière**
**14610 COLOMBY-ANGUERNY**

- **Téléphone/Fax :** *02 31 80 08 30*
- **Courriel :** *mairie@anguerny.fr ou secretaire@anguerny.fr*

**SOMMAIRE**


| | |
|---|---|
| Le mot du Maire | P 3 |
| Honneur à nos soldats | P 4 |
| Conseils municipaux | P 6 |
| Civisme et respect | P 9 |
| Vie de la commune | P 11 |
| RPI - Sivos – APE | P 24 |
| Les associations | P 26 |
| Patrimoine | P 28 |
| Page Pratique | P 30 |



Ont contribué à la coordination et à la réalisation du bulletin n°4 :
Mesdames Annie Besnard, Corinne Blaizot, Lucie Crance, Nathalie Charuel, Régine Fouquet, Sophie Gibon, Isabelle Guéret-Hamet, Sophie Jaouel, Tifanny Lesch, Astrid Legac, Katia Loire, Annette Mahé, Sandrine Maire, Hélène Martin, Sylvie Perret, Eliane Viguier,
Messieurs Jean-Yves Aïssat, Didier Autret, Jacques Besnard, Albert Boissaud, Pierre Bouet, Alain Breton, Jean-Louis Gérard, Jean-Yves Grall, Jean-Luc Guillouard, Maurice Laville, Gilbert Martinez, Benjamin Potel, Jean-Yves Pucelle, Serge Rochefort et Alain Yaouanc.

Anciens panneaux installés dans la cour de la mairie

Chères Colomgernynoises, chers Colomgernynois,

Voici le bulletin municipal, agrémenté de nombreuses photos, qui permet de retracer et de garder en souvenir les manifestations et les activités de l'année écoulée.

Avant tout propos, je tiens à vous souhaiter avec tous les adjoints, les conseillers et les agents municipaux de très bonnes fêtes de fin d'année et par avance, une année 2019 riche de tout ce que vous pourrez en attendre. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux, occasion de retrouvailles et d'échanges, le dimanche 6 janvier à 11 heures à la grange aux dîmes.

Les projets pour notre commune dépendent avant tout des finances ; l'équipe tient à maintenir le faible taux d'endettement et la même fiscalité ; en plus de l'amélioration, les travaux que nous réalisons ont pour objectif d'apporter une source de revenus non-négligeables, nous permettant une plus grande autonomie financière.

La rénovation de la maison dîmière sera terminée en 2019. Outre la valorisation du patrimoine, cela facilitera la location des salles en apportant un service supplémentaire.

Dans la même idée, la cuisine de la salle de la mairie va être agrandie avec une mise aux normes et les portes vont être changées.

Concernant la voirie, les travaux programmés ont pour but d'assurer une meilleure sécurité en réduisant la vitesse, en coordination avec des travaux de remise en état de la chaussée par le département de la route D141. La rénovation de plusieurs trottoirs est aussi prévue.

Les phénomènes météorologiques sont de plus en plus brusques, entraînant des inondations à plusieurs points de la commune. De gros travaux, financés par l'Intercommunalité, en partie avec la taxe « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) », vont être réalisés dans les prochaines semaines pour ralentir et canaliser les eaux de ruissellement (mare d'Anguerny et mare du Nouveau Monde).

Le Conseil municipal se bat également pour faire aboutir un projet d'une micro-crèche, ce service est précieux pour les jeunes parents et constituerait une source pour l'école communale.

La vie de notre village est liée aux événements historiques. Nous fêterons particulièrement le 75ème anniversaire du débarquement auquel vous êtes tous chaleureusement conviés les 7 et 8 juin.

Il n'aura échappé à personne l'ouverture du bistrot « Au QG », à côté de l'épicerie Proxi. Emilie déploie des trésors de gentillesse pour lui donner toute sa place dans notre village ; je lui souhaite une belle réussite.

Je remercie sincèrement tous ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour animer Colomby-Anguerny, les bénévoles et les membres des associations, les agents municipaux et l'ensemble du conseil municipal pour tout le travail accompli.

Continuons ensemble pour amplifier cette dynamique de vie au service de tous.

En attendant de vous retrouver lors des moments de partage, je vous souhaite une bonne lecture,

Votre maire, Jean-Luc Guillouard

# 1914 - Honneur à nos soldats - 1918

S'appuyant sur l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, plus de 36 000 monuments aux morts furent érigés entre 1919 et 1926. L'inscription d'un défunt se justifiait lorsque celui-ci était décédé au cours de la guerre, titulaire de la mention « Mort pour la France » et était né ou domicilié légalement en dernier lieu dans la commune considérée.

| | Nom | Prénoms | Né le | Lieu | Grade | Régiment | Date | lieu de décès |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | PARIS | Paul Désiré Ernest | 07/08/1889 | Anguerny | Sergent | 5ème RI | 29/08/1914 | Mont d'Origny 02 |
| 2 | GUERIN | Louis Léon | 15/08/1878 | Isigny-Mer | Soldat | 236ème RI | 03/09/1914 | Château Thierry 51 |
| 1 | AUGUSTE | Jules Louis Auguste | 10/08/1884 | Anguerny | Soldat | 236ème RI | 10/03/1915 | Anguerny 14 |
| 2 | GALIBOURG | André Albert | 08/08/1893 | Paris | Soldat | 160ème RI | 25/03/1915 | Frezemberg Belgique |
| 3 | DECHAUFOUR | Charles Arthur | 20/05/1884 | Cresserons | Soldat | 72ème RI | 23/04/1915 | Eparges 55 |
| 4 | LEFEVRE | Victor Emile Gaston | 04/08/1882 | Anguerny | Sergent | 224ème RI | 04/06/1915 | Louviers 27 |
| 5 | ROCHIN | Marc Jules | 08/11/1894 | Colomby-T | Soldat | 205ème RI | 22/06/1915 | Neuville St Vaast 62 |
| 6 | BIOT | Louis Henri Alexandre | 30/10/1895 | Anguerny | Soldat | 36ème RI | 16/12/1915 | Dompierre 80 |
| 1 | DEPRET | Albert Alphonse | 27/07/1869 | Caen | Aumonier | 87ème RI | 15/01/1916 | Les Montherons 55 |
| 2 | TILLAULT | Louis Pierre Ferdinand | 04/02/1882 | Douvres | Soldat | 1er (1) | 31/03/1916 | Vaux Verdun 51 |
| 3 | FOSSEY | Rasiphe Augustin Eugène | 02/04/1884 | Lantheuil | Soldat | 36ème RI | 23/05/1916 | Douaumont 55 |
| 4 | LE CHOISMIER | Eugène François Alfred | 29/10/1884 | Rots | Soldat | 3ème (2) | 24/05/1916 | Dugny 55 |
| 1 | LE BORGNE | Ernest Charles Henri | 19/11/1893 | Anguerny | Caporal | 8ème (3) | 14/05/1917 | Priches Heurtebise 02 |
| 1 | CARABEUF | Albert Jules Victor | 12/05/1885 | Anguerny | Caporal | 87ème RI | 22/06/1918 | Tranchée - Calonne 55 |
| 2 | ANNE | René Paul Alphonse | 09/08/1898 | Nonant | Soldat | 359ème RI | 20/08/1918 | Bois des loges 80 |

(1) bataillon Chasseurs à pieds (2) section infirmiers militaires (3) bataillon Infanterie coloniale du Maroc (RI) régiment infanterie

**Le Choismier** : brancardier courageux décédé, modèle du devoir. Le 23 mai 1915, a eu une attitude véritablement héroïque, en traversant avec beaucoup de calme et un grand sang-froid, un terrain bouleversé par l'artillerie ennemie pour aller relever un blessé. A été mortellement frappé.

Croix de guerre - Vermeil

**Le Borgne :** caporal courageux et dévoué. Tombé pour la France, dans l'accomplissement du devoir en revenant au poste de secours.

**Paris :** Excellent sous-officier, d'une très belle attitude au feu. Tué au champ d'honneur.

Croix de guerre avec étoile de bronze

Légion d'honneur

**Dépret :** prêtre du diocèse de Bayeux, ancien élève du Grand Séminaire Saint-Sulpice.
Dégagé de toute obligation militaire, aumônier volontaire (mars 1915) au Groupe de Brancardiers du 2e Corps, sur sa demande auprès du 91e R.I., puis du 87e R.I. (07/1915), blessé dans le secteur du Bouchot. Citation (par le Général de Division) "Animé du plus pur patriotisme et aussi brave soldat qu'excellent aumônier. Circulant tous les jours dans les tranchées de première ligne, il communiquait aux hommes sa confiance et sa foi absolues dans la victoire de nos armes, relevait leur moral et stimulait leur ardeur combattive. Blessé très gravement, le 15 janvier 1916, en accomplissant en première ligne sa mission « de devoir et de dévouement."

Le Choismier : élève ecclésiastique

Dépret : prêtre – aumonier

Carabeuf : instituteur

Déchaufour : maçon

**La majeure partie était domestique : Anne, Auguste, Biot, Fossey, Tillaut, Nicolle, Lefèvre et Guérin**

**Paris était clerc d'huissier et Rochin, épicier.**

Par délibération du 4 janvier 1920, le conseil municipal d'Anguerny décida de l'érection d'un monument aux morts et le 10 février 1920 fait acquisition d'un monument auprès de M. Jacques, sculpteur à Caen pour un coût de 2 120 francs (993 frs, collecte auprès des habitants, 627 frs la commune et 500 frs subvention demandée au préfet.

## Cérémonie commémorative et inauguration de la stèle du centenaire

en présence des sénatrices, Mmes Sonia de la Prôvoté, Corinne Féret, des conseillers départementaux, Mme Christine Durand et Cédric Nouvelot, M. le Colonel Thierry Noulens, délégué militaire départemental du Calvados, M. Patrice Duplouich, commandant de la brigade autonome de Douvres la Délivrande, Mrs Michel Brethenoux, Serge Coudère, Gérard Déchauffour, Jean-Louis Jacqueline et Daniel Millère, anciens combattants, Mrs Paul Rivoalen, Daniel Clarence, maires honoraires d'Anguerny et de Colomby-sur-Thaon, Gustave Guérin, président des anciens combattants de Creully, Jean-Yves Pucelle, maire délégué, Nicolas Delahaye et Jean-Luc Guillouard maires.

# Principaux points des comptes rendus du conseil municipal

*Tous les comptes rendus sont affichés à la mairie et à la mairie déléguée ou sont consultables sur le site internet www.anguerny.fr*

## 15 novembre 2017

**Délibération : choix du bureau de contrôle technique pour suivre les travaux de rénovation de la maison Dîmière.**
Le bureau Veritas construction est retenu pour les missions de base soit (L) relatives à la solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables, (SH) relatives à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation et (HAND) relatives à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.
La rémunération est fixée à 1 425€ HT pour le gîte et 390€ HT pour l'appartement, soit un total de 2 178€ TTC.

**Délibération pour une mise à disposition de 4/35e par semaine d'un agent administratif principal 2e classe, permanent à temps non complet au syndicat d'assainissement de la vallée du Dan à compter du 1er janvier 2018.**
La commission administration paritaire (CAP), lors de la séance du 7 novembre 2017, a émis un avis favorable à la mise à disposition de l'agent administratif principal de 2e classe pour 4/35e par semaine.
Son salaire sera donc calculé sur la base de 18/35e hebdomadaire pour la commune avec une refacturation de 4/35e hebdomadaire au syndicat par trimestre.
Le conseil municipal donne des avis favorables à l'unanimité pour les deux délibérations.

## 13 décembre 2017

**Délibération : demande de l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour constituer une réserve foncière.**
M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 22 janvier 2014, de prendre en compte dans la zone déclarée AUc, les problèmes de stationnement et de sécurité dans la Grand'rue en créant un parking et des garages, de créer un petit collectif de 6 logements et un lotissement adapté afin de favoriser l'arrivée de jeunes couples sur notre commune.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve et vote par 15 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

## 31 janvier 2018

**Délibérations : mises à disposition des locaux et mises à disposition du personnel pour l'année 2018.** Le Syndicat d'assainissement de la Vallée du Dan, le bureau du syndicat scolaire Abc, le local pour l'Association du Service de Soins Infirmiers pour le maintien A Domicile des personnes âgées (SSIAD), le local pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM), le local pour les infirmières, le local commercial – Epicerie, le local ancienne mairie place Poulbot à l'association « Colomby-Anguerny Anim », l'atelier communal du Colombier, chemin du Colombier à l'association AIRE : le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix ou des représentés toutes les délibérations.

**Délibération pour créer un poste non permanent d'adjoint technique pour l'entretien des espaces verts et de la voirie communale à temps non complet et délibération pour la mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents au 1er janvier 2018**. Le conseil municipal donne des avis favorables à l'unanimité pour les délibérations.

**Délibération auprès de la communauté de communes « Cœur de Nacre » pour obtenir une aide au titre du fonds de concours pour l'année 2018.** Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

## 14 mars 2018

**Délibération à la préfecture pour la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 de la commune nouvelle de Colomby-Anguerny, pour des travaux et équipements scolaires comprenant l'agrandissement de la cantine et la rénovation de la salle à manger avec les mises aux normes PMR (personnes à mobilité réduite).**

**Délibération pour une demande de subvention au titre des amendes de police - année 2018.**
Le conseil municipal donne son avis favorable à l'unanimité pour les deux délibérations.

## 28 mars 2018

En cette journée d'hommage au Colonel Arnaud Beltrame, M. le Maire tient à ce que la commune s'y associe totalement et demande une minute de silence en mémoire à son sacrifice suprême pour lutter contre le terrorisme. A l'issue de la minute de silence, les membres du Conseil entonnent La Marseillaise.

Avant de commencer la séance de conseil municipal, M. le Maire remercie les deux conseillers départementaux, Mme Christine Durand et M. Cédric Nouvelot de leur présence, afin d'aborder des sujets en rapport avec le département.

**Délibération : retenir un bureau de Coordination, Sécurité et Santé pour suivre les travaux de rénovation de la maison Dîmière.**
Le conseil municipal donne un avis favorable.

**Compte administratif 2017 de la commune de Colomby-Anguerny**
Les conseillers votent à l'unanimité des présents le compte administratif.

| Année 2017 | Dépenses | Recettes | Résultats |
|---|---|---|---|
| Fonctionn. | 408 124,04 € | 514 875,59 € | 106 751,55 € |
| Investissem. | 262 060,60 € | 123 099,87 € | -138 960,73 € |

**Reports de l'année 2017 :**
Fonctionnement – Recettes excédent de 100 492,48 €
Investissement – Recettes excédent de 355 543,28 €

**Rappel des Taux des taxes communales pour l'année 2018**
Pas de changement sur le taux des taxes communales.

| Taxes 2018 | Colomby-Anguerny |
|---|---|
| Taxe d'habitation | 9,38% |
| Taxe Foncière | 17,41% |
| TFNB | 30,60% |

Toutes les délibérations sont votées à l'unanimité.

**Présentation et vote du budget primitif 2018**

M. Didier Autret, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2018, voté à l'unanimité par le conseil municipal.

| B.P. 2018 | Dépenses | Recettes |
|---|---|---|
| Fonctionnement | 631 900 € | 631 900 € |
| Investissement | 634 300 € | 634 300 € |
| Total | 1 266 200 € | 1 266 200 € |

# Principaux points des comptes rendus du conseil municipal

## 11 avril 2018

**Délibération pour la création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité.**

Suite à un accroissement temporaire d'activité d'entretien de la commune, un emploi à temps complet à raison de 35h hebdomadaires dans les conditions de l'article 3 de la loi n°84-53 (contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements possibles pendant une période de 18 mois consécutifs), le conseil municipal approuve, à l'unanimité.

**Délibération pour une convention avec « la communauté de communes – Cœur de Nacre » pour la lutte contre le frelon asiatique.** Le conseil municipal approuve, à l'unanimité.

## 27 avril 2018

**Délibération pour retenir les onze entreprises suite à la réunion de la commission d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du bâtiment « Dîmière » pour les lots : (1) démolition et travaux divers, (2) gros œuvre, (3) charpente, (4) couverture, (5) menuiseries extérieures, (6) cloisons-isolation, (7) menuiseries intérieures, (8) peinture sol, (9) carrelage-faïence, (10) plomberie et (11) électricité-chauffage.**

| *Désignation* | *Entreprise* |
|---|---|
| *Gros œuvre* | *Sas LTB* |
| *Charpente* | *Ernault Charpente* |
| *Menuiseries extérieures* | *MCB* |
| *Carrelage - faïence* | *Bos carrelage* |
| *Électricité - chauffage* | *E.G.C.* |
| *Plomberie* | *Le Petit-Corps* |

Les lots 1, 4, 6, 7 et 8 non attribués restent à négocier avec les entreprises ayant répondu

**Délibération pour retenir une entreprise pour la restauration du vitrail de l'église « Saint-Martin » suite aux intempéries du mois de janvier.**

Le vitrail de l'église « Saint-Martin » a subi des désordres importants, suite aux intempéries du mois de janvier.

Le devis est de 5 034 € TTC pour la dépose des 3 panneaux et des lancettes. Après le passage de l'expert, l'assurance prend une partie des travaux ; le reste à charge pour la commune est de 2 265,30 € TTC. Le conseil vote à l'unanimité cette dépense.

## 16 mai 2018

**Délibération pour retenir les cinq entreprises suite à la réunion de la commission d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du bâtiment « Dîmière » pour les lots : (1) démolition et travaux divers, (4) couverture, (6) cloisons-isolation, (7) menuiseries intérieures, (8) peinture sol.**

| | |
|---|---|
| *Démolition et travaux divers* | *Aire Environnement* |
| *Couverture* | *Tillard SA* |
| *Cloisons-isolation* | *Blin* |
| *Menuiseries intérieures* | *MCB* |
| *Peinture sol* | *Guérin Peinture* |

**Projet Eolien :** M. Le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil communautaire, laquelle prévoit que tout projet éolien doit se situer impérativement à au moins 1000 m de l'habitation la plus proche. Ces dispositions sont apparemment méconnues des sociétés qui font actuellement du démarchage ; elles restreignent de fait l'implantation d'éoliennes sur l'intercommunalité « Cœur de Nacre » à quelques endroits limités.

## 27 juin 2018

**Délibération pour donner un avis sur le projet d'unité de méthanisation à Biéville-Beuville**

La société AGRI METHA NACRE a été créée par 6 agriculteurs locaux afin de mettre en place une unité de méthanisation de matières organiques.

Le projet est situé en zone agricole sur la commune de BIEVILLE-BEUVILLE (Ferme de Beauvais).

Le conseil municipal de Colomby-Anguerny donne un avis favorable à l'unanimité pour la création d'une unité de méthanisation.

## 5 septembre 2018

**Délibération pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).**

Le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, est applicable depuis le mois de mai.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité et nomme M. Pucelle Jean-Yves, délégué à la protection des données.

**Délibération pour renouveler la convention d'instruction du droit des sols de la commune de Colomby-Anguerny par les services de l'intercommunalité « Cœur de Nacre ».**

Depuis le 1er juillet 2015, les services de la communauté de communes « Cœur de Nacre » instruit les déclarations d'urbanisme de la commune.

La convention doit être renouvelée pour une nouvelle période de trois ans sur les mêmes bases de facturation. Le paiement annuel se fait à l'acte en fonction de la demande, déclaration préalable ou permis de construire.Le conseil municipal, vote à l'unanimité cette délibération.

**Délibération pour retenir les entreprises proposées par la commission d'appel d'offres suite à la consultation pour des travaux et équipements scolaires comprenant l'agrandissement de la cantine et la rénovation de la salle à manger avec les mises aux normes PMR (personnes à mobilité réduite).**

| *Désignation* | *Entreprise* |
|---|---|
| *Maçonnerie* | *De Pinho* |
| *Couverture - Charpente* | *Tillard SA* |
| *Electricité* | *Le Petit Corps* |
| *Menuiseries extérieures* | *Baué Sa* |
| *Carrelage et isolation* | *Bos carrelage* |
| *Eclairage* | *Castorama* |
| *Ferronnerie* | *FIAV* |
| *Plomberie* | *Le Petit Corps* |

**Délibération pour établir une convention entre la communauté de communes « Cœur de Nacre » et la commune de Colomby-Anguerny pour l'entretien du VC N°1 reliant Douvres-la-Délivrande à Colomby-Anguerny.**

La Communauté de communes a la compétence des voiries douces situées hors agglomération, reconnues d'intérêt communautaire dont fait partie le chemin vicinal n°1 reliant Douvres-la-Délivrande à Colomby-Anguerny.

Afin d'assurer une route en parfait état, un entretien mensuel est réalisé sur la structure stabilisée de la chaussée ainsi que sur l'accotement et le fossé. Le conseil municipal vote à l'unanimité la convention d'entretien du VC 1 avec l'intercommunalité « Cœur de Nacre ».

**Bassins versants de la mare et du nouveau Monde**

La commune a reçu un exemplaire de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2018 dont la Communauté de communes « Cœur de Nacre » est bénéficiaire, portant autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement, et portant déclaration d'intérêt général (D.I.G.) concernant l'aménagement des bassins versants de la mare d'Anguerny et de la mare du nouveau monde. La communauté de communauté a émis un

# Principaux points des comptes rendus du conseil municipal

appel d'offre en procédure adaptée pour deux lots (voirie et assainissement – terrassements et plantations) le 27 juillet 2018.

## 26 septembre 2018

Avant le conseil municipal, les conseillers étaient invités à visiter la maison Dîmière. En présence de M. Boulet, maître d'œuvre et de M. Jansen, architecte, qui ont présenté le chantier et les travaux de démolition réalisés par l'association Aire.

**Délibération pour la suppression de la commune déléguée de Colomby-sur-Thaon à compter du 1er janvier 2019.**

Suite au conseil municipal du 5 septembre 2018, et après trois ans de fusion, un débat est ouvert par les conseillers. Il est constaté que la mairie déléguée n'est pas utilisée sauf pour l'enregistrement des actes d'état civil.

Afin de consolider le sens de la fusion du 1er janvier 2016 et la création de la commune nouvelle de Colomby-Anguerny, les conseillers ont souhaité que le sujet de la suppression de la mairie déléguée soit porté à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Dans le code général des collectivités territoriales à l'article L. 2113-10, modifié par LOI n°2016-1500 du 8 novembre 2016, les conseillers municipaux de la commune nouvelle peuvent décider la suppression de la commune déléguée, dans un délai qu'ils déterminent.

Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, 17 voix pour et une abstention et décide à compter du 1er janvier 2019:

– de supprimer la mairie déléguée de Colomby-sur-Thaon ;

– de supprimer le poste de maire délégué de la commune de Colomby-sur-Thaon ;

– de transférer les registres d'état civil de la mairie déléguée dans la mairie de la commune nouvelle de Colomby-Anguerny à compter du 1er janvier 2019 ;

– de créer un registre unique des actes d'état civil pour les habitants et l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Colomby-Anguerny.

**Délibération pour la rétrocession et l'intégration des voies, réseaux et espaces verts du lotissement « Les deux villages – tranche 1 » dans le domaine public communal.**

Le conseil municipal vote à l'unanimité et décide :

- d'autoriser l'acquisition, à titre gratuit par la Commune, des terrainss d'emprise de la voirie et des espaces verts ;
- de préciser que les frais liés à ces actes seront pris en charge par less vendeurs, respectivement la SAS FONCIM et le CCAS ;
- d'autoriser, dès lors que les transferts de propriété seront effectifs, lee classement dans le domaine public communal de la voirie et dess espaces communs.

## LE PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en Mairie, et non plus au tribunal, est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

**Le PACS** (Pacte Civil de Solidarité) créé en 1999, est un contrat signé entre deux personnes majeures, de même sexe ou de sexes différents, permettant l'organisation de leur vie commune.

La conclusion d'un PACS ouvre un ensemble de droits et de devoirs entre les deux partenaires :

- *Aide matérielle réciproque*
- *Assistance réciproque*
- *Choix pour le régime légal de séparation des patrimoines ou l'indivision des biens.*
- *Obligation de résidence commune.*

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions, rédiger et signer une convention. La convention peut également être rédigée par un notaire. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

**Notice** : Les futurs partenaires doivent être majeurs, célibataires, juridiquement capables, français ou étrangers.

**Les pièces obligatoires à fournir :**

- Acte de naissance de moins de trois mois
- Pièce d'identité
- Déclaration conjointe d'un PACS
- Convention PACS
- Justificatif de domicile
- Attestation sur l'honneur indiquant l'adresse à laquelle les partenaires fixent leur résidence commune
- Attestation sur l'honneur certifiant aucun lien de parenté entre les futurs partenaires

Et éventuellement selon la situation des partenaires d'autres pièces complémentaires (se renseigner auprès de la Mairie).

Vous trouverez toutes les informations concernant le PACS sur le site Https://www.service-public.fr ou auprès de la mairie.

**FINANCES - 2017**

| Dépenses fonctionnement | montant | % / total |
|---|---|---|
| Achats | 28 666 | 7,02% |
| Services extérieurs | 44 925 | 11,01% |
| Charges personnel & indemnités | 192 554 | 47,18% |
| Autres charges gestion courante | 50 759 | 12,44% |
| Sivos *Abc* | 81 263 | 19,91% |
| Intérêts d'emprunts | 3 187 | 0,78% |
| Amortissements | 6 769 | 1,66% |
| ***TOTAL*** | 408 124 | |
| **Recettes de fonctionnement** | | |
| Produit des services | 14 450 | 2,81% |
| Impôts et taxes | 260 808 | 50,65% |
| Dotations et subventions | 186 466 | 36,22% |
| Revenu des immeubles | 39 825 | 7,73% |
| Produits divers de gestion | 5 330 | 1,04% |
| Atténuation de charge/person. | 14 | 0,01% |
| Travaux en régie | 7 982 | 1,55% |
| ***TOTAL*** | 514 876 | |
| Report n-1 | 100 492 | |
| ***TOTAL*** | 615 368 | |
| ***Résultat Fonctionnement*** | 207 244 | |

| Dépenses investissement | montant | % / total |
|---|---|---|
| Emprunts | 14 964 | 5,71% |
| Bâtiments | 231 908 | 88,49% |
| Autres immobilisations | 7 207 | 2,75% |
| Opération patrimoine | 7 982 | 3,05% |
| | | |
| | | |
| | | |
| ***TOTAL*** | 262 061 | |
| **Recettes investissement** | | |
| Fond de compensation TVA | 15 392 | 17,98% |
| Taxes | 21 006 | 24,54% |
| Subventions d'investissement | 42 432 | 49,57% |
| Amortissements | 6 769 | 7,91% |
| Excédent fonct. Année n-1 | 37 500 | |
| ***TOTAL*** | 123 100 | |
| | | |
| Report n-1 | 355 543 | |
| ***TOTAL*** | 478 643 | |
| | | |
| ***Résultat Investissement*** | 216 583 | |

# Quelques rappels concernant l'entretien et l'élagage des arbres les déchets divers, le bruit et les animaux.

## LES ARBRES : L'entretien des haies dont les arbres et arbustes sont plantés à l'intérieur de la propriété.

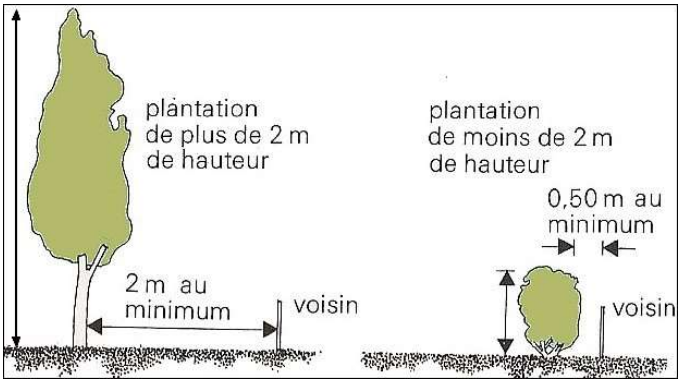


Pour toute plantation d'un arbre ou arbuste dont la hauteur dépasse (ou dépassera) les 2 mètres, une distance minimum avec le fonds voisin doit être respectée. Cette **distance** est de **2 mètres.**

Lorsque les branches d'un arbre surplombent le fonds voisin, celui-ci peut obliger **le propriétaire** à les couper ou à les faire couper.
Le code rural et le code de la voirie routière prescrivent que les arbres, branches et racines qui avancent sur les voies communales ou en limite séparative doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires.
**Attention :** *dans le cas où cette obligation n'est pas respectée, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, aux frais des riverains en infraction.*

## NUISANCES et BRUIT

**Je respecte le repos de mes voisins.**
Par arrêté préfectoral, les travaux bruyants réalisés par les particuliers à l'aide d'outils à moteur tels que tondeuses à gazon, ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables, 8h30-12h ; 14h30-19h30**
- **les samedis, 9h-12h et 15h-19h ;**
- **les dimanches et jours fériés, 10h-12h.**

## NE BRULEZ PAS VOS DECHETS VERTS !

Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et donc à la santé car il émet de nombreuses substances polluantes. Il peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée.
Pour ces raisons, il est interdit de brûler les déchets verts (**article 84 du Règlement Sanitaire Départemental**).
**Des solutions existent :** le compostage, le paillage ou l'apport en déchetterie, la tonte mulching.

## DECHARGE : dépôt sauvage de gravats, tonte ou branchage

Conformément à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental :
" Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits ".
Les dépôts sauvages sur des terrains privés, le long des chemins communaux ou dans la plaine sont interdits comme l'indique l'article L 541-3 du code de l'environnement.

Le Maire se doit d'assurer d'office l'enlèvement des déchets aux frais des responsables.

## NOS AMIS LES BÊTES

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils doivent adopter un comportement respectueux quant à la propreté de la commune, et la tranquillité des habitants.

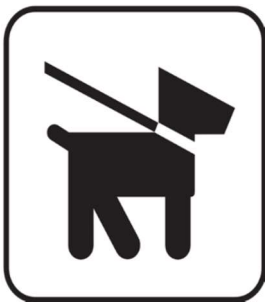

Entre autres, en promenade, **le chien doit être tenu en laisse et le maître doit s'équiper de sacs pour ramasser les déjections**, quel que soit l'endroit.

# URBANISME : LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vous construisez une habitation ou un bâtiment annexe à cette habitation (abri de jardin, garage, remise, piscine, local piscine...).

- Vous réalisez une extension de votre habitation.
- Vous transformez une grange en habitation.
- Vos travaux affectent le sous-sol.

**Vous êtes susceptible de la redevance des taxes d'urbanisme : la taxe d'aménagement (TA) et la redevance archéologique préventive (RAP).**

## LA TAXE D'AMENAGEMENT (TA)

Cette taxe est composée :

- **d'une part communale** dont le produit sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (routes, assainissement, école, crèche...). **Une délibération du conseil municipal en fixe le taux qui peut être différent selon le secteur de la commune, ainsi que les exonérations facultatives.**
- **d'une part départementale** servant à financer la protection et la gestion des espaces naturels sensibles et le fonctionnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), organisme de conseil à votre disposition pour votre projet architectural. Site internet : www.caue14.fr

## Modalités de calcul des taxes

Le montant de la TA s'applique aux constructions, installations et aménagements.

**A/ Pour les constructions :**

Surface taxable x valeur forfaitaire x taux (part communale + part départementale + RAP)

Surface taxable : c'est la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80m calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies.

Une valeur forfaitaire fixée chaque année par m² de surface de construction (726 € au 1er janvier 2018 en province).

Des déductions possibles : un abattement automatique de 50% est appliqué sur la valeur forfaitaire de la surface de plancher, soit 363 € par m² pour les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes.

Les locaux à usage d'habitation principale, financés à l'aide d'un prêt à taux zéro (PTZ+) peuvent être exonérés partiellement de la taxe d'aménagement, sous réserve d'une délibération de la commune ou du conseil départemental.

**B/ Pour les installations et aménagements**

Surface (ou nombre d'emplacement) x valeur forfaitaire x taux (part communale + part départementale + RAP).

Valeur forfaitaire déterminée par emplacement ou m²

- ✓ piscine : 200 € par m² de bassin
- ✓ stationnement (non compris dans la surface de construction) 2 000 € par emplacement (pouvant être porté à 5 000 € sur délibération)

**Calculez votre taxe directement sur internet à l'adresse suivante : www.territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-d-amenagement-571**

Attention, il est important de bien distinguer la surface taxable de la surface de plancher dans le formulaire « déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions ». En règle générale, la surface taxable est supérieure à la surface de plancher. Elle comprend les surfaces closes et couvertes de chaque niveau y compris garage, cave, sous-sol, cellier et combles aménagés, non aménagés ou perdus sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre. Pour plus d'informations, reportez-vous à la notice d'information jointe au formulaire de permis de construire ou de déclaration préalable.

## Quand payer les taxes d'urbanisme ?

Un courrier d'information du bureau des taxes de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados sera transmis aux bénéficiaires de l'autorisation dans les mois qui suivent la décision du permis de construire ou de la déclaration préalable.

Exigibles une seule fois, les taxes sont recouvrées par les services fiscaux 12 mois après la date de délivrance de l'autorisation si le montant est inférieur à 1 500 euros et en deux échéances à 12 et 24 mois si le montant est supérieur à 1 500 euros.

## En cas d'abandon de projet

Si vous ne donnez pas suite à votre autorisation de construire et que celle-ci est toujours en cours de validité, vous devrez adresser une demande d'annulation à la mairie de votre lieu de construction.

## CONTACTS

Pour les informations concernant les taux, exonérations, complétude des imprimés de demande de permis de construire, de déclaration préalable et de déclaration des éléments nécessaires au calcul de l'imposition, s'adresser à la :

Mairie de la commune où se situe votre construction

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Pôle Application du Droit des Sols / Unité fiscalité de l'urbanisme
10 boulevard du Général Vanier - CS 75224 - 14052 Caen cedex 4
Tél. : 02 31 43 15 61 - Accueil : du lundi au vendredi

**MAISON INDIVIDUELLE** (résidence principale) **d'une surface taxable de 120 m² avec 2 places de stationnement** (pour un taux communal de 5 %* et un taux départemental de 2,10 %)

- **Part communale**
  Pour l'habitation : 100 m² x 363 x 5 % = 1 815
  20 m² x 726 x 5 % = 726
  Stationnement : 2 x 2 000 x 5 % = 200
  Total part communale : 2 741 euros
- **Part départementale**
  Pour l'habitation : 100 m² x 363 x 2,10 % = 762
  20 m² x 726 x 2,10 % = 305
  Stationnement : 2 x 2 000 x 2,10 % = 84
  Total part départementale : 1 151 euros

**Total TA : 3 892 euros**

À prévoir dans votre budget !

**RAP** Pour l'habitation : 100 m² x 363 x 0,4 % = 145
20 m² x 726 x 0,4 % = 58
Stationnement : 2 x 2 000 x 0,4 % = 16

**Total RAP : 219 euros**

***11 nov. : Cérémonie de l'armistice de 1918***

99 ans après l'Armistice de 1918, les habitants d'Anisy et de Colomby-Anguerny se sont réunis ce samedi 11 novembre afin de rendre hommage aux morts pour la France tombés pendant et depuis la Première Guerre mondiale .Pour débuter, Mmes Françoise Rivière et Régine Fouquet et M. Pucelle ont lu le message de la Secrétaire d'Etat auprès du ministre.

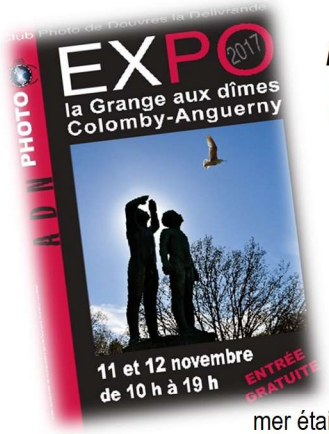


***11 au 12 nov. : Exposition de photos du club ADN de Douvres la Délivrande***

Le club ADN photos de Douvres la Délivrande a exposé les œuvres récentes de ses membres, les 11 et 12 novembre 2017 à la grange aux dîmes. Le public, nombreux, a apprécié les différentes photos des artistes de l'association. Des photos de studio ou des prises de vue au bord de la mer étaient présentées en majorité.

***12 nov. : Les Randonneurs***

La section « randonnée » de l'association Colomby-Anim a fêté ses 40 ans d'existence. Près de 300 parcours ont été préparés et 5 600 km parcourus du nord de la France, en passant par Paris, les pays de Loire et la Bretagne. Jacques et Annie Besnard avaient réuni une cinquantaine de personnes, randonneurs actuels et anciens, dans la salle du Colombier, après la dernière randonnée de 2017 au viaduc de la Souleuvre. Un excellent repas était proposé, apprécié de tous, entièrement fait maison par Daniel et Mado Philippe.

***15 nov. : Départ en retraite des agents***

Deux agents communaux ont fait valoir leur départ en retraite, Mrs Martial Frandemiche et Jacques Langlois. Arrivés, il y a près de quarante ans dans nos communes, les élus actuels et les anciens ont souhaité marquer ce moment et les remercier pour les services rendus aux habitants.

***17 nov. : Spectacle des relais Assistante Maternelle***

Une centaine d'enfants des relais de Cœur de Nacre a chanté, joué

avec leurs mains, bougé l
pendant quarante minutes. Les petits ont partagé un moment de bonheur en écoutant les comptines interprétées par le chanteur Rémi. Les trois animatrices des RAM étaient ravies de ce spectacle partagé avec enthousiasme par l'ensemble des invités.

***25 – 26 nov. : Marché de Noël***

Pour la quatrième année, « Colomby-Anguerny Anim' » organisait son marché de Noël sur le thème de la banquise. Ouvert tout le week-end, la vingtaine d'exposants installée dans la grange aux dîmes, a proposé différents articles de qualité. Dans la mezzanine, le Père Noël accueillait les enfants pour réaliser une photo souvenir de cette magnifique journée.

# VIE DE LA COMMUNE

### *26 nov. : Bourse aux jouets de l'APERPI à Anisy*

L'association des parents du RPI a organisé dans le gymnase d'Anisy, une bourse aux jouets. Quarante exposants ont proposé jeux, jouets, vêtements et matériels de puériculture aux nombreux visiteurs. Les animations qu'organise l'APE permettent de récolter des fonds pour aider les 3 écoles à financer leurs projets pédagogiques.

### *2 déc. : Concerts de la Croch'cœur*

*L'école de Musique Intercommunale a proposé un concert autour de Paris avec les classes de piano de Claudie Leneveu et de saxophone de François Fleury.*

### *6 déc. : Soirée « Marque page »*

*Notre commune a reçu la troupe « D'Rôle de Compagnie » dans le cadre des lectures MARQUE PAGE dont ce fût la dernière séance de l'année 2017. Elle correspondait au dixième anniversaire des animations dans les communes de l'intercommunalité « Cœur de Nacre ». Les cent cinquante personnes présentes, ont savouré la douzaine de lectures sur le thème « du goût et de la saveur». Après la manifestation, la commune avec l'association Colomby-Anguerny Anim' ont offert un dîner composé de différentes soupes avec des produits de saison.*

### *8 déc : Inauguration de l'extension du bâtiment Aire*

*Les élus se sont donné rendez-vous devant l'extension du bâtiment. Cette extension est réalisée à partir d'un container bardé de bois dans lequel des ouvertures ont été faites pour la porte et les fenêtres. Une couche de peinture aux couleurs du bâtiment initial est fixée afin de préserver le bois. L'ensemble des travaux a été réalisé par les employés dans le cadre de leur réinsertion.*

### *8 déc. : Présentation des planètes aux écoles*

*Plusieurs membres de l'association ASNORA ont présenté à deux classes du groupe scolaire de la commune notre système solaire.*
*Des maquettes des planètes et un diaporama ont illustré et agrémenté cette information aux jeunes élèves.*

### *9 déc. : Soirée « astronomie »*

*M. Jean Marzin et Guy Cherbit avaient préparé une conférence sur les sondes Cassini-Huygens, lancées en 1997. C'était la Première mission consacrée exclusivement à l'exploration de Saturne et de ses lunes. En 2004, Cassini a largué la sonde Huygens à la surface de Titan, le plus important satellite de Saturne.*

*Saturne, est la sixième planète en partant du soleil, son volume est 900 fois celui de la terre et accomplit la révolution autour du soleil en 29 ans et 167 jours.*

### *10 déc : Arbre de Noël des enfants*

*Comme chaque année, le Père Noël avait donné rendez-vous aux enfants de la commune dans la grange aux dîmes. Les cinquante présents ont regardé des petits films animés.*
*Ensuite, l'association « Colomby-Anguerny Anim' » a offert un chocolat chaud aux petits et un vin chaud aux parents. Le Père Noël a distribué des friandises et des madeleines à chacun.*

### *16 déc : Distribution des colis aux Aînés par le CCAS*

*Certains Aînés ont choisi de recevoir un colis de Noël. Trois groupes formés des membres du CCAS ont distribué les paniers à chacun d'entre eux.*

### *17 déc. : Dernière réunion du syndicat d'eau potable*

*M. Jean-Claude Leclère, président du Syndicat intercommunal des Eaux de la Source de Thaon a réuni une dernière fois les délégués des 13 communes adhérentes avant la fusion avec RESEAU au 1er Janvier.*

### *19 déc. : Réception du personnel à la mairie*

*Chaque année le personnel communal ainsi que les agents des différents syndicats sont invités par les conseillers et les membres du CCAS. Les agents ont reçu un colis de Noël.*

### *20 déc. : Le CCAS a reçu les enfants de l'école*

*Les membres du CCAS avec les enseignants avaient préparé un après-midi aux enfants des 3 classes de Colomby-Anguerny. Après avoir regardé un film, les enfants étaient invités à déguster un chocolat chaud et des friandises.*

### *11 janv : Vœux de la commune*

*En présence des deux conseillers départementaux, Christine Durand et Cédric Nouvelot, du président de l'Intercommunalité, Franck Jouy, et des nombreux élus des communes voisines, le maire a présenté ses vœux dans la salle dîmière bien remplie. Après un bref résumé des projets réalisés en 2017, ceux de 2018 ont été abordés , en particulier, la rénovation de la maison principale Dîmière en gîtes et appartement. La poursuite de la mise aux normes PMR des bâtiments (personnes à mobilité réduite).*

*A la fin de la réunion, Annie et Jacques Besnard ont été remerciés pour leur investissement depuis plus de quarante ans pour l'organisation de parcours pédestres. (300 parcours et quelques 6 000 km à travers la Normandie et même au-delà lors de séjours ou week-end découvertes). Ensuite, Mme Geneviève Lapavec et M. Jean-Louis Cauvin ont été remerciés pour la restauration de deux anciennes statues de l'église Saint-Martin.*

### *14 janv. : 1ère randonnée à Dives sur Mer.*

*Sous un beau soleil, les randonneurs s'étaient donnés rendez-vous à Dives-sur-mer. Belles visites des jardins et grange aux dîmes dans le cœur de la ville après un périple le long de la mer et du port.*

### *16 janv. Vœux du Sivos Abc*

*Patrick Le Bret, président du sivos Abc a présenté ses vœux à l'ensemble du personnel. Après les remerciements d'usage et après avoir souligné l'importance des changements au cours de l'année 2017, comme le retour à la semaine de 4 jours. Puis il a présenté les projets 2018, dont celui de la réception d'un cirque pendant une semaine sur les communes de Basly et Colomby-Anguerny.*

*A la fin de la réunion, Mme Maryvonne Mauduit a été remerciée pour tous les services rendus au syndicat scolaire, sachant qu'elle vient de faire valoir son droit de départ à la retraite.*

### *19 janv. : Assemblée générale du comité de jumelage*

*Après avoir fait un bilan positif des finances et celui des nombreuses manifestations de 2017, Serge Rochefort, président a annoncé le programme 2018 : journée des créateurs, salon des collectionneurs, séjour Franco-Allemand pour les jeunes de 12 à 17 ans, le marché de Noël et en point d'orgue la réception du 25 au 28 mai des hôtes Anglais.*

### *28 janv. : Repas des Aînés*

*110 personnes étaient présentes lors du repas annuel organisé par les membres du CCAS. Parmi eux, les doyens de la journée M. Jean-Noël et Mme Mireille Ciénik ont été mis à l'honneur. La présence du député, Bertrand Bouyx et du conseiller départemental, M. Cédric Nouvelot ont valorisé ce moment convivial.*

### *2 fév. : Assemblée Générale de « Colomby-Anguerny Anim' »*

*Mme Isabelle Guéret-Hamet, présidente, a présenté le bilan de l'année 2017 avec de nombreuses organisations dont le marché de Noël, et également en partenariat avec la commune l'arbre de Noël des enfants et la journée du 73e anniversaire du débarquement. Puis elle a annoncé le calendrier des animations pour l'année 2018.*

### *7 fév. : Présentation du bilan 2017 aux élus de la brigade de gendarmerie de Douvres la Délivrande*

*La brigade est commandée par le lieutenant Patrick Meunier et composée de vingt gendarmes. Bilan positif, baisse des atteintes aux biens (cambriolages et vols divers) des accidents et en hausse le nombre*

*d'élucidations des faits sur le territoire.*

***8 fév. : Elagage des haies communales***

*Pendant la période hivernale, les employés sont occupés à l'entretien des haies, des bosquets et des arbres dans les lotissements. Certains arbres ont pris de l'ampleur, la commune a fait appel à un élagueur professionnel pour les rabattre afin de limiter la chute des branches et de préserver les habitations*

***9 fév. : Dernière réunion de préparation pour recevoir le cirque « Borsberg »***

*L'arrivée du cirque est prévue le lendemain, les enseignantes se sont réunies avec le président du Sivos et les mairies afin de finaliser les dernières mises aux points ainsi que l'organisation de la semaine pour les enfants jusqu'au spectacle du vendredi soir.*

***10 fév. : Journée de formation pour les assistantes maternelles***

*Lucie Crance animatrice des assistantes maternelles du RAM « terre » a préparé plusieurs journées de formation dont celle aux premiers secours.*

***10 fév. : Installation du cirque dans la cour dîmière***

*En fin d'après-midi, les membres du cirque avaient convié les parents d'élèves à venir monter le chapiteau afin d' accueillir dès lundi matin les enfants de l'école. Toute la semaine, les 3 classes le matin ou l'après-midi ont bénéficié de cours.*

***10 fév. : Soirée belote de « Colomby-Anguerny Anim' ».***

*Traditionnellement, l'association organise un concours de belote.12 équipes ont participé à la soirée, ce fût un moment convivial pour les amateurs de cartes.*

***4 mars : Marché de l'art***

*Neuf artisans ont reçu un public nombreux pour présenter leur travail de qualité.*

***10 mars : Assemblée générale de la conquérante***

*M. Louis Maindrelle, Colomgernynois et président du groupement colombophile du Calvados a présenté le bilan de l'année écoulée et le calendrier 2018. Au cours de cette réunion, les propriétaires des pigeons voyageurs procèdent à une vente de jeunes pigeonneaux pour améliorer leur élevage.*

*Le Groupement Colombophile du Calvados regroupe 127 colombophiles et 137 amateurs au total. Sur le plan sportif, les concours représentent des distances comprises entre 200 et 850 kms, classés en 3 catégories : vitesse, demi-fond, fond.*

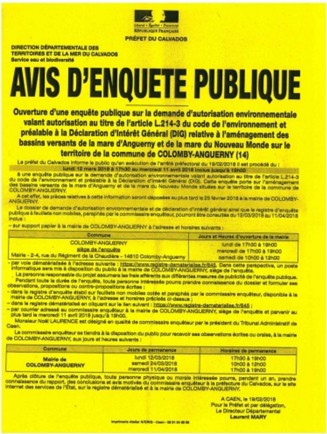

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service eau et biodiversité

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement et préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) relative à l'aménagement des bassins versants de la mare d'Anguerny et de la mare du Nouveau Monde sur le territoire de la commune de COLOMBY-ANGUERNY (14)**

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 18/02/2018 il est procédé du :

**Lundi 12 mars 2018 à 17h00 au mercredi 11 avril 2018 inclus jusqu'à 12h00**

à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement et préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Cette enquête porte sur l'aménagement des bassins versants de la mare d'Anguerny et de la mare du Nouveau Monde situées sur le territoire de la commune de COLOMBY-ANGUERNY.

A cet effet, les pièces relatives à cette information seront déposées au plus tard le 05 février 2018 à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général ainsi que le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du 12/03/2018 au 11/04/2018 inclus :

- sur support papier à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY à l'adresse et horaires suivants :

| Commune | Jours et Heures d'ouverture de la mairie |
|---|---|
| COLOMBY-ANGUERNY<br>**Siège de l'enquête**<br>Mairie - 2-4, rue du Régiment de la Chaudière - 14610 Colomby-Anguerny | lundi de 17h00 à 19h00<br>mercredi de 17h00 à 19h00<br>samedi de 10h00 à 12h00 |

- par voie dématérialisée à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/645. Dans cette perspective, un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY, siège de l'enquête.

Le personne responsable du projet assumera les frais afférents aux différentes mesures de publicité de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations et propositions par les moyens suivants :

- dans le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY, à l'adresse et horaires précités ci-dessus ;
- dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/645 ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY, siège de l'enquête et parvenir au plus tard le mercredi 11 avril 2018 jusqu'à 12h00.

Monsieur Noël LAURENCE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Caen.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY, aux jours et heures suivants :

| Commune | Jours de permanence | Horaires de permanence |
|---|---|---|
| Mairie de<br>**COLOMBY-ANGUERNY** | vendredi 23/03/2018<br>samedi 24/03/2018<br>mercredi 11/04/2018 | 17h00 à 19h00<br>10h00 à 12h00<br>17h00 à 19h00 |

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur à la préfecture du Calvados, sur le site Internet des services de l'Etat, sur le registre dématérialisé et à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY.

A CAEN, le 19/02/2018
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental
Laurent MARY

Imprimerie Mailly 9/2016 - Dach - 50 61 20 50 50

### 12 mars : Enquête publique

*Une permanence à la mairie s'est tenue pendant un mois concernant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale relative à l'aménagement des bassins versants de la mare d'Anguerny et de la mare du nouveau monde. M. Noël Laurence, commissaire enquêteur a pu informer ceux qui en ont fait la demande pendant cette période. .*

### 19 mars : Episode neigeux

*Après une première semaine de froid fin février, la commune s'est réveillée sous 7 cm de neige. On s'émerveille toujours de ce spectacle.*

### 28 mars : Réception des deux conseillers départementaux du canton de Courseulles

*Au début du conseil municipal, Mme Christine Durand et M. Cédric Nouvelot sont venus évoquer et débattre des sujets concernant le département avec le conseil municipal de Colomby-Anguerny.*

### 31 mars : Conférence et atelier sur le frelon asiatique

*La présidente de « Colomby-Anguerny Anim », Mme Isabelle Guéret-Hamet a invité M. Jean-Marc Le Marois pour présenter une conférence sur les frelons asiatiques et construire des pièges pour les attraper.*

### 7 avril : Le carnaval

*Les parents d'élèves du RPI ont organisé un carnaval. Les nombreux enfants et les parents ont défilé déguisés dans les rues de Colomby-Anguerny. Au retour, dans la grange du colombier, chacun a pu se régaler avec des crêpes confectionnées par les adultes, diverses friandises et boissons.*

### 14 avril : Tritons crêtés dans la mare d'Anguerny

*Chaque année, au mois d'avril, les tritons crêtés viennent se reproduire dans des points d'eau stagnante comme la mare d'Anguerny. Ils y restent quelques semaines avant de partir vivre dans leur habitat, qui se compose de boisements, de haies et de fourrés, à proximité de leur site de reproduction.*

### 19 avril : Assemblée générale des anciens combattants de Creully

*Les AC de Creully ont tenu leur assemblée dans la grange aux dîmes. Après une minute de recueillement à la mémoire de tous les camarades Anciens Combattants qui sont disparus et de toutes les victimes civiles dûes aux attentats, Mme Barbedette en l'absence du président a présenté le rapport moral, puis financier de l'association.*

### 24 avril : Retour des chèvres et des moutons

*Comme l'année dernière, la commune a choisi pour l'entretien des mares, des noues et des talus, un éco-pâturage, avec des chèvres des fossés et des moutons d'Ouessant.*

*Les animaux viennent de l'entreprise Eco-Nature du département de la Manche. Rien ne résiste à ces herbivores qui permettent un entretien écologique. La chèvre des fossés est docile, de taille moyenne, aux poils longs, de couleur variable. Elle s'adapte à tous les milieux et s'attaque volontiers aux broussailles.*

### *8 mai 1945 : Cérémonie commémorative à Anisy*

*Cette année, la cérémonie du 8 mai s'est tenue sous un soleil radieux au monument aux morts du cimetière d'Anisy en présence des maires, Nicoles Delahaye d'Anisy et de Jean-Luc Guillouard de Colomby-Anguerny.*

*La présence des conseillers municipaux des deux communes a contribué à offrir une belle cérémonie commémorative ainsi que celle d'une centaine d' habitants des deux communes avec les élus des communes voisines.*

### *25 mai : Week-end du comité de jumelage*

*Les amis Anglais ont été reçus à Ouistreham le vendredi soir, le samedi a été consacré à une sortie sur l'île de Tatihou. Dimanche, la journée était libre en famille avant de se retrouver en soirée au gymnase d'Anisy. Avant le dîner, une chorale a accueilli tous les membres,*

*puis a eu lieu le moment d'échange, entre les communes, de la peinture offerte dans le cadre du XXe anniversaire à Villons-les-Buissons en 2016. Anisy est en possession de cette œuvre pendant deux ans, avant le tour de Colomby-Anguerny.*

### *27 mai : Marche de l'association Westlake Brothers Souvenir*

*10ème Marche Bill Ross, sur les pas des Queen's Own Rifles, du régiment de la Chaudière et des Fort Garry Horse, d'Anisy à Bernières sur Mer.*

### *9 juin : Cérémonie du 74e anniversaire du débarquement*

*Les jeunes étaient à l'honneur au cours de la cérémonie du 74e anniversaire du débarquement. Ils ont lu des poèmes et ont déposé les fleurs au monument canadien avec le conseiller départemental, M. Cédric Nouvelot.*

*Les collectionneurs ont honoré la commune de leur présence avec leurs véhicules d'époque.*

*Tout le mois de juin, de belles affiches ont orné la façade de la mairie.*

***20 juin : Soirée Marque Page***

*Une centaine de spectateurs est venue écouter Mme Martine Forster de la troupe de D'Rôle de Compagnie qui proposait une soirée lecture à haute voix sur le thème « La journée de l'Homme ».*

*Les lectures, « des extraits exquis, la bicyclette statique, les hommes couleurs, la fissure, chéri tu ronfles, Manu » ont été appréciées par le public.*

***22 juin : Une journée formidable pour les élèves de CM2***

*Les élèves de la classe de CM2 s'étaient préparés pour une randonnée à vélo. Départ de Anisy puis visite de l'école maternelle de Basly, passage à la vieille église de Thaon avant de s'arrêter à l'école de Colomby-Anguerny. Après le pique-nique pris en commun avec les élèves de Colomby-Anguerny sur le city-stade, les enseignantes avaient organisé des jeux. Avant de repartir en vélo vers Anisy, les membres du CCAS ont distribué un goûter. Une belle journée de partage que les enfants ont fort apprécié et que les enseignants ont souhaité renouveler en 2019.*

***23 juin : RAM – matinée festive***

*Les 3 relais de la CDC Cœur de Nacre Mer, Ribambelle et Terre ont organisé avec l'association Bricartsbrac une matinée festive sur le thème du Cirque. Des ateliers animés par les assistantes maternelles des 3 relais ont permis aux enfants et aux parents de s'exercer à différentes activités dans la joie et la bonne humeur.*

***30 juin : Portes ouvertes à l'école de Colomby-Anguerny***

*Les enfants ont présenté leurs travaux de l'année, des fresques sous le préau ainsi qu'un abécédaire sur panneaux. Au cours de la matinée, les enseignantes ont présenté une chorale formée par les enfants des trois classes du site de la commune. Plusieurs chants ont permis aux parents d'accompagner la chorale pour les refrains.*

### *15 juillet : Finale de la coupe du monde de football*

*Les jeunes de la commune ont pris l'initiative d'inviter les habitants à venir regarder sur un grand écran la finale de la coupe du monde football dans la grange aux dîmes. Près de 200 personnes*

*sont venues vibrer avec les joueurs de l'équipe France. Jean-Louis Cauvin s'est révélé en animateur hors pair toute la soirée, en chantant tous les refrains de circonstance, que l'assemblée reprenait en chœur.*
*Cette soirée du 15 juillet restera un souvenir inoubliable pour les jeunes de la commune.*

***Les employés communaux :*** *Jean-Marie Lemercier, David Garota et Dylan Fontaine*

### *12 sept. : Entretien des points lumineux*

*Chaque année, une vérification des casquettes, des mâts et un nettoyage sont réalisés sur l'ensemble de la commune.*

### *17 sept. Entretien du calvaire*

*Le Christ du calvaire, datant de 1903, situé sur la route départementale 79 avait besoin d'une restauration.*
*Le Nettoyage, le brossage puis la peinture ont rafraîchi l'ensemble.*

### *18 [illegible] des hydrans*

*Ap[illegible]uel du débit des 27 hydrans, une rénovation a été entreprise :*

*vérification des bouchons, des chaînettes, grattage sur les parties rouillées, peinture et numérotage des bornes nécessaires pour le service incendie.*

### *16 oct.: Nouveau commandant à la brigade*

*En fonction depuis le 1er août, le nouveau lieutenant Patrice Duplouich a officialisé son arrivée en invitant les élus du territoire de la brigade autonome de Douvres-la-Délivrande.*

### *17 oct. : Visite au lycée « Jules Vernes »*

*Avant l'assemblage final de la stèle, une rencontre au lycée était prévue avec les professeurs afin de valider les structures.*
*Les enseignants et les lycéens ont été particulièrement motivés par cette commande. Un délai de deux mois et demi comprenant la conception et la réalisation était un beau challenge. Fin octobre, l'assemblage était terminé, restaient le polissage, le vernis et la peinture.*

### *18 oct. : Mise aux normes PMR de la mairie déléguée*

*L'entreprise de maçonnerie « de Pinho » a réalisé la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, une rambarde sera installée prochainement.*

## Rencontre avec la dernière sonneuse de cloches de l'église Saint-Vigor

Mme Simone LAURENT, 83 ans, demeurant à Colomby-Anguerny, a été la dernière « sonneuse de cloches» de l'église Saint-Vigor de Colomby sur Thaon. Elle a occupé cette fonction à partir du 1er octobre 1976 et ce, pendant 14 ans. A pied ou à bicyclette, elle se rendait à l'église, trois fois par jour et 365 jours sur 365, pour sonner manuellement les cloches à l'heure de l'angélus, 7 heures, midi et 19 heures, sans oublier tout au long de l'année, les cérémonies religieuses dominicales, les baptêmes, les mariages et les enterrements. Lors de l'électrification des cloches, Simone s'est vu confier le ménage de la Grange du Colombier et de la mairie. Maintenant Simone profite paisiblement de sa retraite.

### *20 oct. Pose de candélabres*

La commune poursuit la rénovation de son patrimoine d'éclairage en confortant le niveau de service et en réduisant la consommation. Elle en profite pour changer les 25 lampadaires en les équipant d'un éclairage à LED pour diminuer la consommation d'énergie. Les lotissements des Sorbiers, des Marronniers et de la Pierre blanche ont bénéficié de cet équipement, route de Courseulles le point lumineux est alimenté par un panneau photovoltaïque.

## Le coin du cruciverbiste colomgernynois

***HORIZONTALEMENT*** A/ Clairière isarienne. B/ Brusques. C/ Pas vraiment naturel. Utile au début mais pas à la fin. D/ Rire dans le passé. Consommation de pub. E/ Loups Indiens. F/ Toujours à la page. Cinéma très populaire. G/ Des mains toute retournées. Onze beloté. H/ Comme des rythmes utilisés pour le swing. I/ Mauvais quand il est envieux. Hôte décapité. J/ Cantate inachevée. Turciques, elles protègent les hypophyses. K/ Ont perdu leur chef. Autrement dit l'espace économique européen

***VERTICALEMENT*** 1/ Précède la paix. 2/ Mata Hari. Ne croit en rien à l'oreille. 3/ Parfois modèle. Cétone d'Iridacées. 4/ Comme un cyclone. 5/ Peut être héroïque ou simplement anacréontique. Dorique ou lesbienne d'après Vitruve. 6/ Prophète hébreu. Maurice et Salomon. 7/ On y voit des Diois. Cafard quand il est broyé. 8/ Peut annoncer la matière. Un sac à ranger. Père souffleur. 9/ Marche comme JJ Goldman. En forme de fer de lance. 10/ Cippes. Direction.

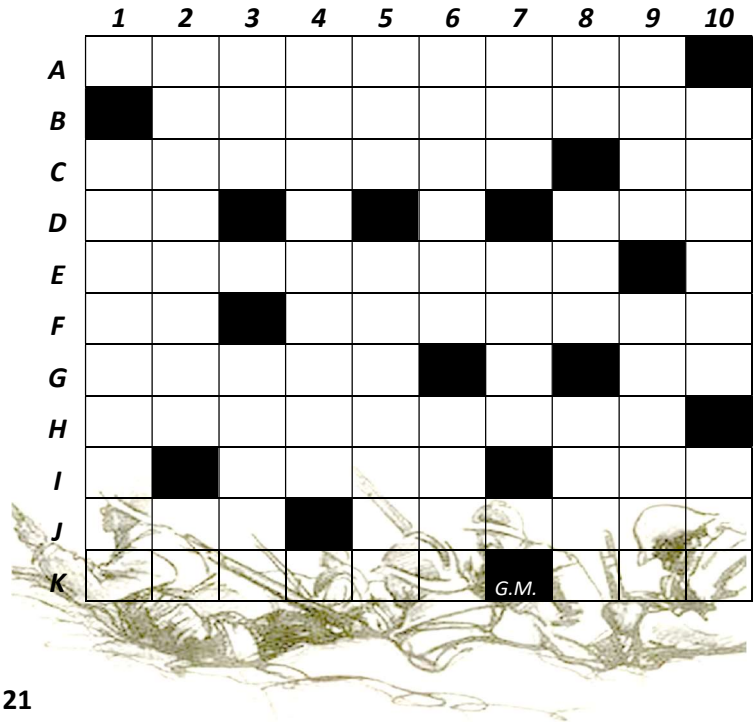

# 15 juillet 2018 : une journée inoubliable

Les jeunes de la commune ont suivi avec passion tous les matchs de la coupe du monde de football de l'équipe de France. Peu à peu, la finale s'est profilée, ils ont alors souhaité retransmettre le match sur grand écran et partager ce moment avec les habitants.

La commune a mis la salle de la dîmière à leur disposition pour la projection du match ; notre épicière Emilie a organisé la buvette et les jeunes ont préparé la salle.

A 15h, une voiture équipée d'une sono et décorée du drapeau tricolore a circulé dans la commune afin d'inviter les habitants à la soirée.

A 16h 30, les premiers spectateurs sont arrivés habillés aux couleurs du drapeau français. Puis Jean-Louis Cauvin a chauffé la salle en organisant les répétitions, puis tout le monde a repris la Marseillaise avec les joueurs de l'équipe de France.

L'ambiance était à la fête.

A la mi-temps, autour d'un verre et des refrains entonnés par Jean-Louis, chacun y allait de son commentaire.

Au coup de sifflet final, tout le monde a laissé éclater sa joie.

La fête a duré une bonne partie de la nuit.

# Des dragons cachés à Colomby-Anguerny !

Depuis sa création en 2005 par les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du territoire normand, l'Observatoire Batracho-Herpétologique Normand (OBHEN) s'est donné pour missions l'étude et la protection des amphibiens et reptiles sauvages, mais aussi la sensibilisation des publics à la préservation de ces espèces fragiles et menacées. L'OBHEN peut s'appuyer sur des professionnels de la Nature, mais aussi sur un tissu d'observateurs bénévoles disséminés sur le territoire normand. C'est ainsi que Marie-Jo LEROI, habituée des prospections de mares locales à la recherche de grenouilles, crapauds, tritons et autres salamandres, a fait en **avril 2018** une découverte étonnante dans la grande mare d'Anguerny située au nord-ouest de la commune.

Plus d'une cinquantaine de tritons s'y pavanaient à la recherche de partenaires pour s'accoupler. Parmi eux, quelques **Tritons alpestres** mais aussi et surtout, des dizaines d'individus de **Triton crêté** ! On peut aisément qualifier ce dernier, de « Roi des Tritons », étant donné sa grande taille (jusqu'à 18 cm) et l'impressionnante crête

arborée par les mâles pour séduire les femelles… qui leur donne un air de « petit dragon ». Ils vont rester de longues semaines dans ces milieux aquatiques stagnants avant de regagner la terre ferme, rarement à plus de quelques centaines de mètres. Pendant ce temps, les œufs délicatement laissés sur les plantes aquatiques par les femelles vont libérer, au bout de 3 à 4 semaines, des larves d'à peine plus d'1 cm. Elles se développeront pendant 2 à 3 mois dans l'eau, se nourrissant de petits invertébrés aquatiques jusqu'à la métamorphose. Ces nouveaux individus ne se reproduiront à leur tour que 2 ans après et vivront jusqu'à 8-10 ans…mais très peu d'entre eux

arriveront jusque-là !

Pour les naturalistes, une telle découverte n'a rien de banale au beau milieu de la plaine de Caen. La densité de mares a considérablement chuté depuis des décennies, en même temps que le nombre d'amphibiens en général, justifiant leur statut **d'espèces protégées**. Cette découverte représente ni plus ni moins la plus grosse population de Tritons crêtés observée dans le Calvados depuis la fin du siècle dernier !

Un véritable trésor de notre patrimoine naturel qu'il convient de bichonner…mais comment ?
Tout d'abord en préservant cette fameuse mare d'Anguerny, mais aussi les autres mares et fossés aquatiques situés à proximité. Il faut les entretenir avec parcimonie pour ne pas rendre ces milieux inhospitaliers, tout en empêchant qu'ils ne se comblent naturellement avec le temps. Il faut également éviter d'y introduire des poissons (capables de manger les larves, voire les adultes de tritons) et bien sûr, disperser des substances polluantes à proximité (notamment des pesticides). Enfin, le maintien de milieux terrestres favorables aux alentours est tout aussi important, car les tritons y passent le plus clair de leur temps : haies, souches, pierres, trous ou d'autres milieux frais et tranquilles.

**Benjamin POTEL**
**(CPIE Vallée de l'Orne)**
**Relais départemental de l'Observatoire Batracho-Herpétologique Normand**

***A vos agendas ! Le CPIE Vallée de l'Orne propose une soirée-découverte gratuite des amphibiens de la mare d'Anguerny, le vendredi 5 avril à 20h00 (rdv au bâtiment de l'ancienne pompe à feu, mare d'Anguerny)***
***Contact : 02 31 78 07 89.***
***Plus d'infos sur l'OBHEN, notamment sur sa campagne citoyenne « Un dragon dans mon jardin » ouverte à tous : http://cpiecotentin.wixsite.com/obhen.***

***Plus d'infos sur l'entretien ou la restauration de mares en Normandie, auprès du Conservatoire d'Espaces Naturels : http://cen-normandie.fr/les-programmes-et-projets/programmes-regionaux-d-actions/pram***

## *RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal :*

*Bulletin de fin d'année (école Colomby-Anguerny)*

*Cette année scolaire fut riche en projets divers. Le principal événement fut la venue du cirque Tempo (Borsberg) pour une semaine d'ateliers circassiens. Le chapiteau a été implanté à la Grange aux Dîmes du 12 au 16 février 2018 (avec l'aide de tous les parents volontaires) pour le plus grand plaisir des élèves des 3 classes de Colomby-Anguerny ainsi que des CM2 d'Anisy. Les ateliers proposés ont permis de s'initier au trapèze, au fil de fer, à la boule et au rola-rola. La semaine a été clôturée par une représentation des enfants pour les parents, le vendredi soir, avec en prime quelques numéros époustouflants des artistes. Puis le cirque a fait une seconde étape au stade de Basly (pour les enfants de maternelle et de CM1).*

*Cette année, les enfants ont également travaillé à un abécédaire des peintres qui a abouti à une exposition samedi 30 juin, lors d'une opération Portes Ouvertes ; l'occasion également pour les parents de découvrir les fresques réalisées sous le préau et d'écouter les chants chorale.*

*Puis les trois classes ont embarqué pour l'île de Tatihou, mardi 3 juillet pour des ateliers de biologie marine et d'ornithologie.*

### *C'EST LA RENTREE : 3 septembre*

*L'effectif est de 190 enfants répartis de la façon suivante : Cycle 1 maternelle, Basly 69, cycle 2 Colomby-Anguerny 74 et cycle 3 Anisy 47.*

| Classe | Effectif | Enseignants |
|---|---|---|
| Petits | 23 | Mme Vincent |
| Moyens | 25 | Mme Mellinger |
| Grand | 21 | Mme Guillot |
| CP | 24 | Mme Jahouel |
| CE 1 | 27 | Mme Blaisot |
| CE 2 | 23 | Mme Gibon |
| CM 1 | 25 | Mme Gatier |
| CM 2 | 22 | Mme Beunard |

*Un livret d'accompagnement a été distribué aux familles dans lequel se trouve le règlement général, le fonctionnement du syndicat, la restauration, le bus avec les horaires de ramassage, la garderie, les activités pédagogiques complémentaires et les différents tarifs.*

.

## *Le SIVOS Abc*

10 agents travaillent sur les trois sites du RPI.

Une secrétaire, 9 agents accomplissent des tâches liées à l'accueil des enfants (cantine, garderie, accompagnement du bus) et à l'entretien des sites (ménage, entretien des espaces verts, entretien des locaux). Président : M. Patrick Le Bret de Colomby-Anguerny, vice-présidentes, Mmes Véronique Marguerie d'Anisy et Jacqueline Lemarquand de Basly.

*Le personnel du Sivos avec les élus référents des communes.*

## *Association des Parents d'Elèves du RPI* *(Regroupement Pédagogique Intercommunal)*

Qui sommes-nous ? Des parents animés de faire bénéficier à nos enfants d'un cadre agréable pour leur scolarité.
Que faisons-nous ? Nous organisons des manifestations, des actions pour animer la vie des écoles et récolter des fonds, versés pour aider à financer des projets, acheter du matériel pour les classes, des jeux.

Notre assemblée générale a eu lieu le 17 septembre 2018. Le bilan de l'année écoulée a été présenté et un nouveau bureau a été élu (d'une taille un peu plus réduite que l'année dernière).
Composition du bureau : Béatrice Levillain (présidente), Cécile Coquelin (vice-présidente), Vanessa Lebas (Trésorière), Sandra Commien (vice-trésorière), Sandrine Le Marquis (secrétaire), Sophie Deryckere (vice-secrétaire). Deux mamans ont proposé leur aide aux membres du bureau ; elles sont chaleureusement remerciées.

**Bilan pour l'année 2017/2018 :**

Nos activités : Foire aux jouets et à la puériculture, marché de Noël des écoles, vente de sapins et de calendriers, tombola, carnaval, vente de chocolats de Pâques, vente de tabliers pour la fêtes des mères et fête des pères, vide greniers, kermesse.
Grâce à ces manifestations, l'APE a apporté son soutien financier aux projets pédagogiques mis en place par les enseignants à hauteur de 5600€ pour les 8 classes du regroupement scolaire :
*financement des fournitures pour le marché de Noël des écoles
* entrées au cirque Pinder
* accueil du cirque Borsberg pendant deux semaines (une à Colomby-Anguerny et une à Basly).
L'association a également permis l'acquisition, en financements exceptionnels des équipements suivants (pour un montant de 2 063€) :
* table-cabane à Colomby-Anguerny
* billodrome à Colomby-Anguerny
* matériel de sport à Anisy (la moitié du coût global).
Ce qui fait un total de 7663€ financé par l'association pour l'année scolaire qui vient de s'écouler.

**Planning des manifestations / dates à retenir :**
*18/11/2018 Foire aux jouets et à la puériculture.
Et en 2019, bien sûr le carnaval, la foire aux greniers, la kermesse…
Pour que fonctionne l'association, pour mener à bien toutes ces actions, il faut des bénévoles.
***ON A BESOIN DE VOUS… et nos enfants ont besoin de nous tous !***
Merci à tous les parents d'élèves qui participent chaque année aux manifestations que nous proposons, aux maîtresses pour leur investissement, aux municipalités pour leur appui, aux villageois de nos communes pour leur accueil.

*Toutes les informations disponibles sur notre page Facebook : hps://www.facebook.com/APE-de-Anisy-Basly-Colomby-Anguerny-165459636819303/ Pour nous contacter, vous pouvez nous adresser un mail à aperpi14610@gmail.com*

| Clas |
|---|
| Pet |
| Moy |
| Gra |
| Cl |
| CE |
| CE |
| CM |
| CM |

## L'A.G.I.M. de COLOMBY-ANGUERNY
**(Association de gymnastique pour individus motivés)**

Gymnastique d'entretien pour adultes, et à partir de 16 ans (avec autorisation des parents) : abdos, fessiers, coordination, étirements, relaxation

- Séances managées par une professeure certifiée d'EPS

- Nombreux engins utilisés (steps, cerceaux, élastibands, ballons de gym, barres lestées ou non, cordes, haltères, lests, medecine-ball, tapis, appuie-tête, etc...)
- Cotisation annuelle, y compris la licence et l'assurance : 90 euros. Tarif dégressif pour les familles
- Séances le mercredi de 18h30 à 19h30 (sauf pendant les congés scolaires) à la Grange du Colombier
- Première séance d'essai gratuite

(Renseignements et inscription au 02 31 80 07 41, ou par mail : eg.viguier@orange.fr)
Le bureau est composé de la présidente : Eliane VIGUIER, la trésorière : Renée MOGIS et la secrétaire : Monique HELOUIN.

## Les randonneurs

Pour cette année 2018, le bilan est très positif. Le soleil a brillé sur nos randonnées à Dives (en janvier), dans la région de Fécamp (en mai), et dans la Suisse normande (en septembre).
La dégustation de brioches du Vast nous a fait oublier la grisaille du Val de Saire en mars.
La sortie de 2 jours a eu lieu en Ile de France en juin (météo magnifique). La randonnée du 1er juin nous a permis de voir "en vrai" l'église d'Auvers sur Oise chère à Van Gogh et de visiter la maison et le jardin du Dr Gachet. Le lendemain, promenade dans le centre historique de Senlis et la forêt de Chantilly. Ambiance inhabituelle lorsque nous avons fait le tour de l'hippodrome et assisté à deux courses avant de visiter la ville de Chantilly.

## LE COMITE DE JUMELAGE d'Anisy, Colomby-Anguerny et Villons les Buissons avec East Woodhay.

Nos actions en 2018

- Une soirée contes et légendes d'Europe à Anisy le samedi 27 janvier animée par un conteur professionnel.
- Notre vide grenier à Villons-les-Buissons le dimanche 15 avril en extérieur.
- Notre journée des collectionneurs et des ateliers créatifs le 15 avril à Villons-les-Buissons en intérieur.
- L'accueil de nos amis anglais du 26 au 28 mai dans nos familles.
- L'organisation des ateliers du Père Noël pour les enfants le 24 novembre après midi.
- 4 sorties cyclo au dernier trimestre 2018 pour se préparer à la grande traversée en Angleterre en 2019.

Nos prochain rendez-vous :
Notre Assemblée Générale est prévue le vendredi 25 janvier 2019 à 20h30.
En 2019 nous allons en Angleterre voir nos amis anglais. Avril ou mai, la date n'est pas encore fixée.
Adresse du site internet du jumelage :
http://comitejumelageaacv.jimdo.com/ Ou directement en scannant ce QR code avec votre téléphone mobile *(Pour lire ce QR code, télécharger une application « lire un QR code » sur votre téléphone mobile. QR Code Reader ou QR Code Lecteur)*
Pour nous contacter : Fiche contact sur le site internet ou directement par courriel à srochefort@wanadoo.fr

Le 14 octobre, marche dans la campagne autour de Coutances.
Pour 2019, le programme sera précisé lors de la randonnée du 18 novembre qui se déroulera au Val de Reuil (Eure).
Nous faisons entre 17 et 20 km à chaque sortie. Au printemps et en automne, c'est en pique-nique et en hiver, petit restaurant.
Pour nous contacter tel : 06 60 37 54 51.
Annie et Jacques Besnard.

## AMICALE DE PETANQUE COLOMBY ANGUERNY

L'amicale de pétanque, créée en juin 2018, rattachée au Comité des fêtes de la commune, avec un groupe de 10 à 20 personnes qui se retrouvaient tous les vendredis dans une ambiance conviviale.

Un premier tournoi a été organisé le dimanche 26 Août 2018 par le créateur de l'amicale Nicolas RENOUF regroupant 10 doublettes sur le terrain à côté de l'école.

Ce tournoi a débuté à 10h, avec trois parties disputées le matin, toujours sur un fond d'amitié le barbecue du midi est venu renforcer les échanges des participants ; avant de repartir pour 2 parties l'après-midi.

A la fin du tournoi tous les participants ont pu être récompensés grâce aux lots offerts par Emilie la gérante de l'épicerie Proxy.

La création de cette amicale a pour but de regrouper toutes les générations de la commune dans la convivialité et la bonne humeur mais aussi avec un certain challenge sportif. Toutes les personnes souhaitant venir se joindre à nous sont les bienvenues.

Si l'amicale s'agrandit avec l'arrivée de nouveaux participants, il est envisageable de créer une association sportive qui pourra être affiliée à la fédération française de pétanque afin de participer aux compétitions officielles.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Monsieur RENOUF Nicolas au 06.87.89.10.48.

## Gym Volontaire

L'association compte : 30 adhérentes

Le bureau est constitué de Sylvie Perret, présidente et Nathalie Aymard, secrétaire.

Les cours se déroulent dans la grange aux dîmes :
le lundi de 20h00 à 21h00 et le mercredi avec Céline de 19h30 à 20h30 à la grange aux dimes

Tarif cours pour l'année 135€

Colomby Anguerny Anim'

Présidente : Isabelle GUERET-HAMET
Vice-Président : Jean-Yves AISSAT
Trésorier : Albert BOISSAUD
Trésorier adjoint : Françoise DELIVET
Secrétaire : Jocelyne LEVILLAIN
Secrétaire adjointe : Chantal HANNOT

**Le comité des fêtes a une adresse électronique**
animationc2a@gmail.com
Un numéro de téléphone : 07 81 68 95 46

## Rétrospective 2018

- Samedi 20 janvier : Galette des rois. Les frais d'inscription ont été remis à **l'association "M'as-tu vu? "**
- Samedi 10 février : Soirée belote conviviale
- Dimanche 4 mars : Marché des artisans d'art
- Samedi 24 mars 2018 : Soirée Cabaret
- atelier « confection de pièges contre les frelons asiatiques »
- Samedi 22 juin : Fête de la musique, en partenariat avec Proxy

**Foire aux greniers sur table**
Dimanche 7 octobre - Contact Josiane Aïssat
**Randonnée Forêt de Bord**
Dimanche 14 octobre - Contact M. Besnard
**Soirée Buffet campagnard**
Jeudi 15 novembre - Contact : Chantal Hannot
**Randonnée Région Coutances**
Dimanche 18 novembre - Contact : M. Besnard
**Ateliers de Noël pour petits et grands**
Samedi 24 novembre - Contact : Isabelle Guéret

# Deux statues de l'église Saint-Martin retrouvent leurs couleurs

A l'initiative de la Mairie de Colomby-Anguerny, deux statues de l'église d'Anguerny ont retrouvé une certaine jeunesse. Il s'agit des statues de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de saint Antoine de Padoue.

Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, de son nom civil Thérèse Martin, est née à Alençon le 2 janvier 1873. Elle fut profondément marquée par le décès de sa mère alors qu'elle n'avait que quatre ans et demi. Ses sœurs Pauline et Marie prirent soin d'elle, mais Thérèse vécut un nouveau déchirement lorsque celles-ci entrèrent toutes les deux au Carmel de Lisieux. À 15 ans elle réussit à devenir, elle aussi carmélite, mais de santé fragile elle mourut de tuberculose à Lisieux le 30 septembre 1897. Elle fut aussitôt mondialement connue grâce à son autobiographie *Histoire d'une âme écrite par elle-même,* publiée par sa sœur Agnès dès l'année suivante. Elle fut béatifiée dès 1923, puis canonisée en 1935.

Saint Antoine de Padoue est un culte récent, apporté par les milliers d'immigrés italiens venus en France après la première Guerre mondiale. Saint Antoine est un frère franciscain, ami de saint François d'Assise, qui est très vénéré en Italie depuis sa mort au XIII$^{e}$ siècle. Antoine est né au Portugal à Lisbonne en 1195. Il guérit les malades et a le privilège d'avoir le don de bilocation, c'est-à-dire d'avoir été présent en deux endroits différents en même temps. Il fut un remarquable prédicateur, notamment en Italie : épuisé par ses activités, il meurt en 1231 près de Padoue, à l'âge de 36 ans. Il fut canonisé un an seulement après sa mort, en 1232. Il est le saint patron du Portugal et, depuis le XVII$^{e}$ siècle, on le prie pour retrouver un objet préceiux que l'on a perdu. On raconte, en effet, qu'un voleur emporta un manuscrit précieux sur les Psaumes qui lui servait dans ses prédications. Le voleur, vraisemblablement pris de remords, lui rapporta son livre.

La statue de sainte Thèrèse de Lisieux est une copie en plâtre d'une sculpture réalisé dès 1922 par l'artiste Louis Richomme, nommée « Thérèse aux roses » : il en fut fait plus de 300 000 copies en plâtre et chaque église de France en possède aujourd'hui un exemplaire. Sainte Thérèse est en tenue de carmélite, avec sa robe de bure marron, son manteau blanc et un voile noir sur la tête ; elle serre sur son cœur un crucifix tandis que sa main droite tient un bouquet de rose. Cela évoque un souvenir de sa vie où, très malade, elle passait des après-midi à effeuiller des roses sur le crucifix qu'elle tenait sur sa poitrine. Saint Antoine de Padoue est traditionnellement représenté avec sa bure marron de franciscain, retenue par une corde et son rosaire (grand chapelet) au côté : il a toujours une allure chétive, alors que, dans la réalité, il était plutôt corpulent.

Le plus souvent il tient l'Enfant Jésus sur son bras gauche et le livre des Évangiles dans sa main droite ; mais la position de l'Enfant Jésus et du livre peut varier d'une statue à l'autre. L'Enfant Jésus a levisage tourné vers saint Antoine, mais il peut aussi bien être tourné vers les fidèles. Sous son bras droit il porte un lys, symbole de pureté.

Cette restauration a été l'œuvre de deux personnes habitant la commune : Madame Geneviève Lepavec et Monsieur Jean-Louis Cauvin. Geneviève Lepavec a été durant la plus grande partie de sa vie une « restauratrice de peinture » au Musée du Louvre, en compagnie de son mari, lui aussi « restaurateur de peinture », mais spécialisé dans la remise en état des supports (toiles et cadres). Elle a procédé au nettoyage des deux statues qui se trouvaient en piteux état. C'est Jean-Louis Cauvin qui a eu la responsabilité de repeindre les deux statues, un travail qui a pris plus de deux semaines. Il a dû tout d'abord intervenir sur le matériau, un plâtre renforcé par du ciment, en bouchant quelques petits trous ; il a refait les doigts des mains de saint Antoine qui avaient perdu leurs dernières phalanges. Il a recherché les traces des couleurs d'origine pour effectuer ses mélanges de peinture. Si les bures brun foncé des deux personnages n'ont guère posé de difficulté, le blanc cassé du manteau de Thérèse a été plus délicat à trouver pour suggérer la couleur naturelle du lin écru. Ce sont les couleurs de la peau qui ont demandé le plus de soin : il a fallu trouver un blanc cassé rosé, qui ne soit ni trop pâle, ni trop soutenu. Les couleurs des visages sont d'autant plus remarquables que la plupart des statues des années 1930-1940 proposaient des couleurs trop vives : pommettes d'un rose soutenu et lèvres très rouges qui convenaient mal à des saintes et des saints dont la plus grande vertu avait été de fuir les frivolités de ce monde.

Jean-Louis Cauvin, qui exerce un métier d'artisan, a ainsi démontré que, par son étymologie, le mot « artisan » a un rapport étroit avec l'art.

**Pierre Bouet**

***Louis Richomme*** *est en réalité un moine de la Grande Trappe de Soligny (Orne), où il a reçu le nom de « frère Marie-Bernard ». Né à Vire en 1883, il entre, en 1907, à la Grande Trappe, où on vient le solliciter pour sculpter diverses statues. C'est Mère Agnès, la sœur de Thérèse, qui le sollicite pour faire une sculpture de sa « sainte petite sœur » : il réalise une statue de sainte Thérèse assise avec un livre sur les genoux en 1919, puis, en 1922, la célèbre « Thérèse aux roses ». Il est décédé en 1975 à l'âge de 92 ans.*

## Fabrication de la stèle et du totem par les élèves du Lycée Jules Verne

D'abord, nous partons d'une esquisse et du cahier des charges de la mairie que le collègue d'Arts Appliqués J.P. Bollengier retravaille en pensant aussi à la fabrication.
Ensuite c'est le travail de DAO (Dessin Assisté par Ordinateur) par le collègue de Construction Th. Desclos suivi de réunions entre les Arts Appliqués, la Construction et l'Atelier, tout cela en relation avec la Mairie.
Puis, vient l'étude avec la classe de Terminale Bac pour la fabrication :

- Récupération des plans en un format compréhensible pour notre logiciel (DWG ou DXF).
- Utilisation du logiciel de FAO (Fabrication Assistée par Ordinateur)

0n poursuit avec l'étude, avec la classe de 1ère année CAP pour la fabrication :

- Préparation matière, en vue de la découpe sur machine de découpe Plasma.
- Réglages et simulation avant découpe.
- Après découpe, dépose des éléments pour préparation en vue du soudage.
- Nettoyage, meulage.
- Réalisation du globe terrestre (cintrage de fers plats, découpe du continent)

Puis l'étude avec la classe de MCTS (Mention Complémentaire Technicien Soudage)

- Etude des préparations de bords.
- Reprise des chanfreins pour jonction des éléments.
- Soudage

Et enfin l'étude avec la classe de CAP Peinture en Carrosserie

- Finition meulage et masticage de certaines portions.
- Peinture et vernis sur projet.

# Le Relais Assistante Maternelle Cœur de Nacre « Terre »

**Le relais accueille**

**les parents** à la recherche d'un mode de garde et **les parents employeurs d'une assistante maternelle** et propose :

- une information générale sur les modes de garde,
- des listes d'assistantes maternelles,
- un soutien dans la fonction d'employeur,
- une écoute liée à l'accueil de leur enfant.

**les assistantes maternelles, les candidats à l'agrément, garde d'enfants à domicile** et propose **:**

- un soutien dans la fonction de salarié,
- une écoute liée aux accueils,
- de la documentation professionnelle,

Le relais organise pour les **enfants de 0 à 6 ans**, accompagnés de leurs parents, de leur assistante maternelle ou de leur garde d'enfants à domicile **des ateliers d'éveil** sur différentes communes.
Le relais met en place des séances « bébés barboteurs », des sorties, des temps autour des livres, des manifestations culturelles.

*Le programme des ateliers est disponible au relais.*

Le relais favorise des **rencontres avec des professionnels** de l'enfance : soirées d'information, débats, conférences… destinées aux parents, aux assistantes maternelles et aux gardes d'enfant à domicile.

**Les lieux d'activités sont :**

- le **mardi et le jeudi à Douvres la Délivrande** de 9h30 à 11h30
- le **vendredi** en alternance à **Basly** de 9h30 à 11h30 et à **Cresserons** de 9h30 à 11h30

**Les permanences :**

L'animatrice, **Lucie Crance**, vous accueille à Colomby-Anguerny pour le relais « Terre » sur rendez-vous :

- Mardi et jeudi de 13h30 à 17h30
- Mercredi de 9h à 12h
- Vendredi de 13h30 à 16h

**Contacts :** Tel : 02.31.26.85.52 // Port. : 06 58 67 23 03
Mail : ram.coeurdenacre-terre@mfn-ssam.fr

# PAGE PRATIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

| | |
|---|---|
| **SAMU** | **15** |
| **Pompiers** | **18** |
| **Gendarmerie** | **17** |
| **Numéro d'urgence européen** | **112** |
| **Centre anti-poison 02.99.59.22.22.** (www.centres-antipoison.net) | |
| **EDF urgence** | **08 10 33 30 14** |
| **GDF urgence** | **08 10 03 10 00** |

| | |
|---|---|
| **Mairie :** tél./fax | **02 31 80 08 30** |
| Site Web | www.anguerny.fr |
| Courriel | mairie@anguerny.fr |
| | secretaire@anguerny.fr |

| | | |
|---|---|---|
| Ouverture : | **Lundi** | **de 17h30 à 19h00** |
| | **Mercredi** | **de 17h00 à 19h00** |
| | **Samedi** | **de 10h00 à 12h30** |

## Changement de situation

**Vous arrivez sur la commune : bienvenue !**

Vous êtes invité à vous présenter à la mairie.

De même, pour une naissance, le départ de la commune, etc)

## Listes électorales

Inscriptions toute l'année, au plus tard le 31 décembre,

A partir du 1er janvier 2019, les inscriptions se feront tout le long de l'année, elles s'arrêteront quelques semaines avant le jour des élections – **En 2019, les élections Européennes : 26 mai**

## Recensement

Les jeunes gens et les jeunes filles de **16 ans** doivent impérativement se faire inscrire à la mairie le mois de leur naissance.

## Perte de pièce d'identité

Déclaration à la gendarmerie ou au commissariat de police,

## Passeports et Carte d'identité

Veuillez vous adresser à la mairie de Douvres-la-Délivrande, de Caen ou de toute mairie désignée pour établir les passeports.

## État Civil

**Naissance :**

**Jade BARAY, Côme BARRE, Hanna BENNECIB, Maël BIDEAU, Chloé DEBUYS, Lou CADIC, Nolan DEFER, Léa DUVAL, Titouan GAUVIN, Mahault GERMAIN-ROUILLE, Hippolyte HOUSSAY-GENAT, Auriane HUTCHINSON, Lubin LECONTE et Capucine LE TELLIER.**

**Décès :**

**Marie-Louise AUBREE, Geneviève MORE, Catherine SAGOT, Paul RAVALET, Yvette MARIE et Auguste PAMBOU, Colette ELIE.**

**Mariage :**

**Estelle MAHE et Benjamin JAUBERT**
**Lauréline CAPELLE et Eric BARRE**

## Tarifs communaux 2019 pour les locations des salles

| | public | période | Tarifs | Caution |
|---|---|---|---|---|
| **Mairie** | **Habitant** | 2 jours (Week-end ou | 260 € | 400 € |
| | | 3 jours (du samedi au lundi) | 310 € | 400 € |
| **Dîmière** | **Habitant** | Semaine L, M, M, J | 270 € | 450 € |
| | | 2 jours - Week-end | 490 € | 450 € |
| | | 3 jours ou Pâques | 580 € | 450 € |
| | **Extérieurs** | Semaine L, M, M, J | 350 € | 500 € |
| | | 2 jours - Week-end | 610 € | 500 € |
| | | 3 jours ou Pâques | 720 € | 500 € |
| **Colombier** | **Habitant** | Semaine L, M, M, J | 2240 | 450 € |
| | | 2 jours - Week-end | 450 € | 450 € |
| | | 3 jours ou Pâques | 520 € | 450 € |
| | **Extérieurs** | Semaine L, M, M, J | 320 € | 500 € |
| | | 2 jours - Week-end | 570 € | 500 € |
| | | 3 jours ou Pâques | 670 € | 500 € |

Nota : pas de fractionnement des Week-ends

Remboursement de 60% des arrhes versés si salle relouée (en cas de renoncement après signature du contrat)

## Concessions du cimetière et du columbarium

| | | pleine terre ou | columbarium | cavurne sans plaque |
|---|---|---|---|---|
| **Habitant** | 30 ans | 150 € | 550 € | 400 € |
| | 50 ans | 250€ | 650 € | 500 € |
| **Extérieurs** | 30 ans | 500 € | 900 € | 750 € |
| | 50 ans | 850 € | 1250 € | 1100 € |

## Photocopies (usage d'appoint)

L'unité A4 : 0,18 € (NB) 0,36€ (couleur)

## Déchets

**Ramassage des encombrants : au 2ème semestre 2019**

**Le ramassage aura lieu le vendredi pour les déchets ménagers et les sacs jaunes.**

Le ramassage a lieu même les jours fériés.

**Déchetterie** : Luc-sur-mer, Courseulles-sur-Mer et Saint Aubin sur Mer. Carte disponible en Déchetterie (prévoir un justificatif d'adresse la première fois).

**Déchets Verts** : ramassage le vendredi entre le 1er mars et le 30 novembre. Dépôts autorisés : 8 fagots ou contenants équivalents

## Solution des Mots croisés

***Horizontal*** : *A/ RETHONDES.- B/ SOUDAINES.- C/ APPRETE.UT.- D/ RI.ALE. E/ MOHICANS.- F/ IN.CINOCHE.- G/ SNIAM.AS.-H/ TERNAIRES. I/ OEIL.OTE- J/ CAN.SELLES.- K/ ETETES.EEE. –* ***Vertical*** *1/ ARMISTICE.- 2/ ESPIONNE.AT.- 3/T OP.IRONE.-4/ HURRICANE.- 5/ ODE.CIMAISE.- 6/ NATHAN.ILES.- 7/ DIE.NOIR.- 8/ EN.ASC.EOLE.- 9/ SEUL.HASTEE.- 10/ STELES.ESE.*

# Opération COLOMBY-ANGUERNY

Au soir du débarquement, le 6 Juin 1944, la plus grande avancée des alliés dans les terres normandes s'est établie à COLOMBY-ANGUERNY par les régiments canadiens, notamment le régiment francophone **LE REGIMENT DE LA CHAUDIERE**.

C'est en voulant honorer la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté qu'est né le D-DAY CAMP il y a 3 ans. Colomgernynois ou non, 4 amis ont décidé de commémorer et fêter la libération en créant un événement privé nommé **« D-DAY CAMP ».**

L'idée de départ est de reconstituer un campement militaire à l'époque du débarquement, permettant aux participants de l'évènement d'être projeté plus de 70 ans en arrière. Drapeaux, panneaux, bâches imprimées de photos du débarquement, tente et véhicule militaire habillent le campement, sur fond de musiques des années 40 pour créer l'environnement…Une seule exigence de l'équipe organisatrice : que chaque participant s'habille en tenue d'époque (tenue civile ou militaire).

L'évènement est couronné de succès au dire des participants et au regard des photos prises. Photos à l'appui relayées par les réseaux sociaux, les amis des amis veulent désormais y participer. Un système de parrainage devrait permettre pour le 75e anniversaire en JUIN 2019 d'accueillir entre 80 et 100 personnes sur le weekend du 1er JUIN.

L'équipe municipale partage ce même désir de commémoration et souhaite activement développer cet évènement festif et commémoratif auprès de l'ensemble des habitants de la commune.

Dans un premier temps, les bâches du **D-DAY CAMP** ont été posées sur le fronton de la mairie tout le mois de JUIN 2018 et la présence de la tente militaire ainsi que la jeep Willys étaient prêtées pour les commémorations officielles.

Pour le 75e anniversaire du Débarquement qui aura lieu en JUIN 2019, l'équipe du **D-DAY CAMP** met à disposition l'ensemble du campement en vue d'un évènement participatif avec l'ensemble des habitants de la commune de Colomby-Anguerny.

La mairie, appuyée par l'association de Colomby-Anguerny Anim' réfléchissent à la mise en place de l'évènement… alors, A VOS TENUES !!!

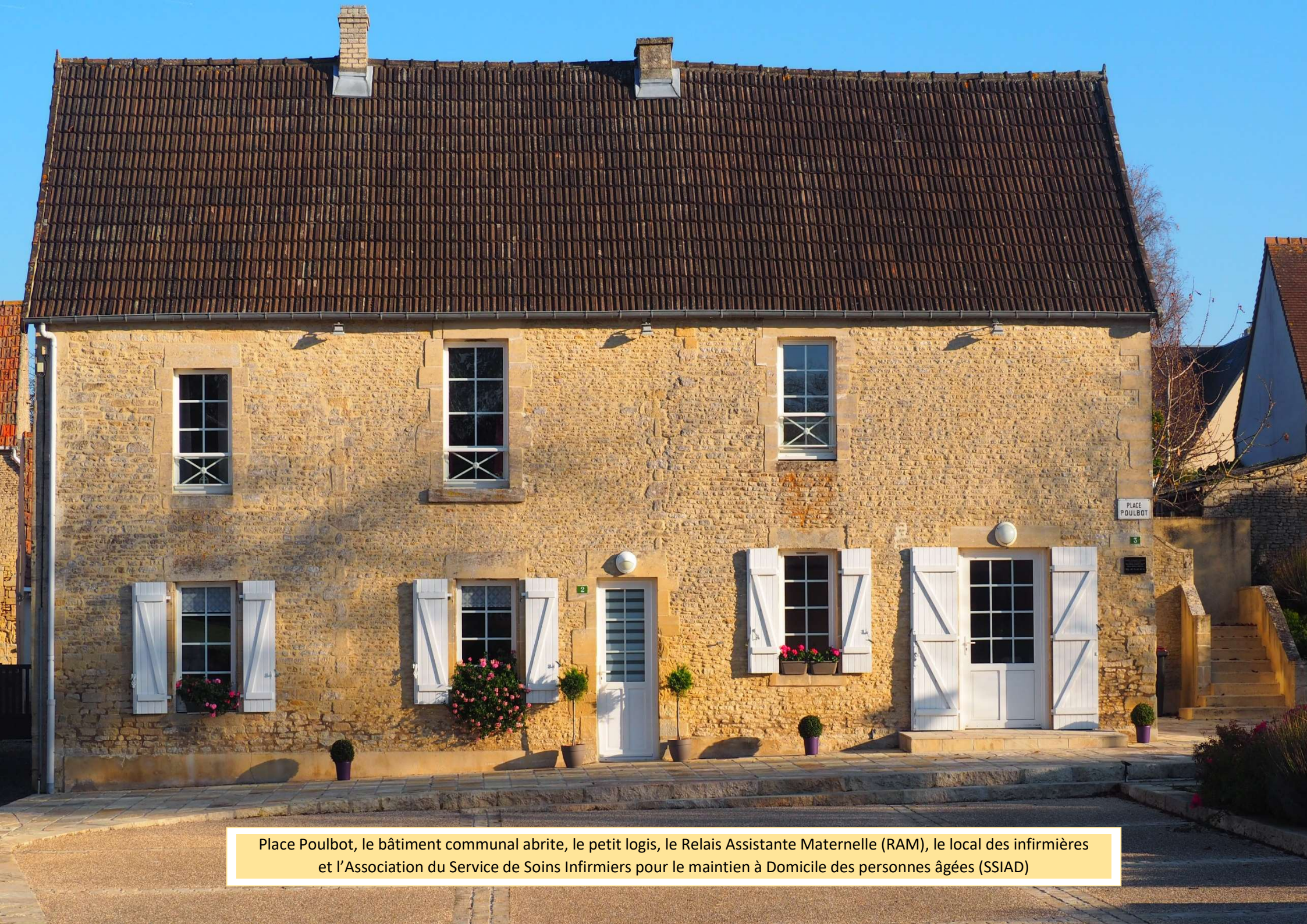


Place Poulbot, le bâtiment communal abrite, le petit logis, le Relais Assistante Maternelle (RAM), le local des infirmières et l'Association du Service de Soins Infirmiers pour le maintien à Domicile des personnes âgées (SSIAD)